

## CONSULTATION SUR L'UTILISATION DES ÉCOLES TERRY-FOX ET SAINT-PAUL

### 1. ÉCOLE PRIMAIRE TERRY-FOX

#### 1.1 Effectifs scolaires

TERRY-FOX	Déclaration au 30 septembre				Prévisions					
	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Ameresco					623	635	671	683	700	700
MELS	604	642	599	596						
Espace utilisé	108 %	115 %	107 %	106 %	115 %	118 %	124 %	127 %	130 %	130 %

*Capacité d'accueil de l'école primaire Terry-Fox – Année scolaire 2012-2013 : 540 élèves*

#### 1.2 Utilisation des locaux

L'école Terry-Fox utilise actuellement 26 salles de classe alors que les superficies allouées par le MELS pour cet établissement prévoient 24 salles de classe.

Année d'études	K	1	2	3	3/4	4	5	6	TOTAL
Courant	4	4	4	3	1	3	3	4	26
MELS	5	19							24*

\*Sont exclus : 1 bibliothèque, 2 espaces polyvalents, 1 classe-ressource et 1 local de service de garde.  
Note : la classe d'informatique a été remplacée par un laboratoire mobile (sinon, le MELS recommanderait 23 salles de classe).

#### 1.3 Conséquences :

L'école primaire Terry-Fox a un surplus d'élèves depuis plusieurs années déjà et son effectif scolaire continue d'augmenter. Un redécoupage a été fait en 2010, ce qui a permis de diriger 39 élèves de Terry-Fox vers Twin Oaks.

La situation actuelle entraîne les conséquences suivantes :

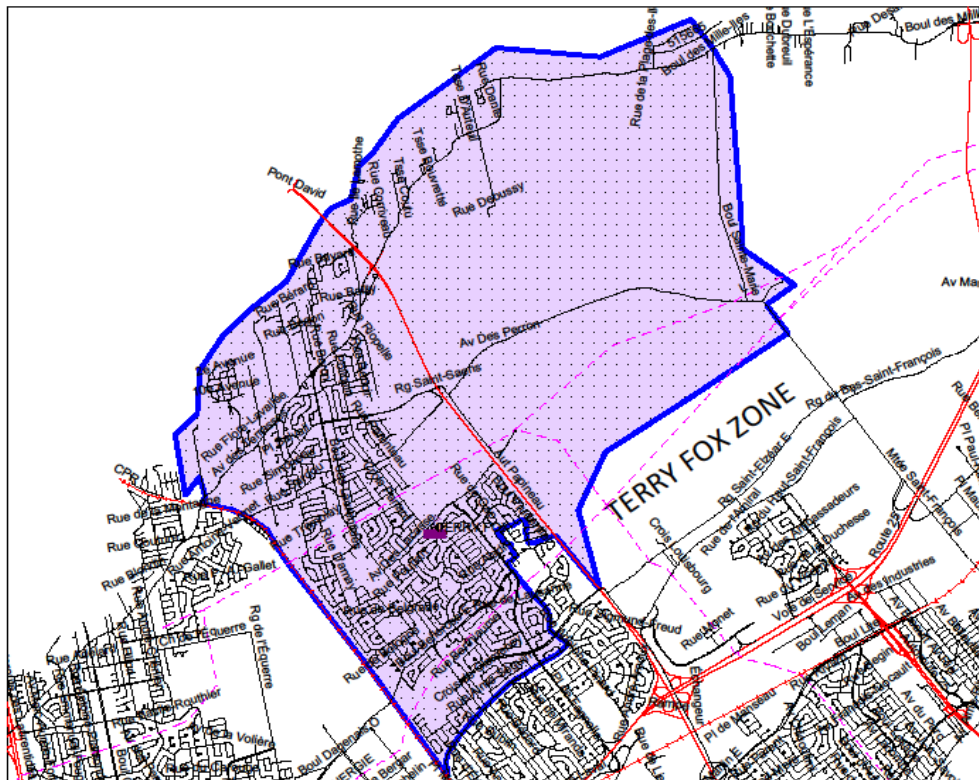
- a. Surplus d'élèves à l'école.
- b. 2012-2013 : dépassement du maximum d'élèves dans 9 groupes.

- c. Le local désigné comme cafétéria par le MELS sert maintenant de salle d'informatique, de bibliothèque et de bureau à 1 technicien en service de garde, 1 éducateur en service de garde (classe principale), 2 enseignants, 1 préposé aux élèves handicapés et 1 responsable de la bibliothèque. Par conséquent, les élèves doivent manger dans leur classe, ce qui augmente le nombre de surveillants d'élèves requis. Étant donné que toutes les salles de classe sont utilisées à l'heure du midi, il est très difficile d'organiser des activités pour les élèves le midi.
- d. L'école ne peut pas bénéficier de la répartition des locaux suggérée par le MELS (classe-ressource, espace polyvalent, bibliothèque et classe d'informatique).
- e. Le local désigné par le MELS pour le service de garde sert de classe maternelle. Par conséquent, les fournitures du service de garde sont rangées dans des armoires dans le couloir.
- f. Lorsqu'une assemblée est prévue, une classe d'éducation physique doit être annulée pour pouvoir réunir tous les élèves dans le même local.
- g. Étant donné le grand nombre d'élèves inscrits au service de garde, 21 classes sont utilisées après l'école; il est donc difficile d'organiser des activités parascolaires.
- h. Il y a 42 places de stationnement pour 76 membres du personnel.
- i. Il est impossible de réunir tout le personnel dans une même salle.
- j. La Ville de Laval a approuvé la construction de projets domiciliaires dans le bassin d'alimentation de l'école Terry-Fox et ces projets se réalisent rapidement. La population dépasse donc les prévisions démographiques qui avaient été établies.

La capacité d'accueil de l'école primaire Terry-Fox est présentement de 540 élèves. Selon les prévisions d'effectifs scolaires, la population scolaire devrait continuer d'augmenter de façon constante. Le 8 février 2012, le conseil d'établissement de l'école Terry-Fox adoptait, à l'unanimité, une résolution pour amorcer les discussions en vue d'une éventuelle redistribution des élèves afin de réduire le surplus d'élèves prévu pour l'école Terry-Fox en 2012-2013.

#### 1.4 BASSIN D'ALIMENTATION

Le bassin d'alimentation de l'école Terry-Fox est en pourpre.



## 2. ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-PAUL

### 2.1 Effectifs scolaires

ST-PAUL	Déclaration au 30 septembre				Prévisions					
	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Ameresco					435	422	409	392	398	401
MELS	555	515	493	459						
Espace utilisé	98 %	91 %	87 %	81 %	78 %	77 %	75 %	72 %	73 %	73 %

Capacité d'accueil de l'école primaire Saint-Paul – 2012-2013 : 546 élèves (234 + 312)

### 2.2 Utilisation des locaux

Année d'études	K	1	1/2	2	3	4	5	6	TOTAL
Courant	3	2	1	2	2	3	3	3	19
MELS	4	20							24

### 2.3 Conséquences :

Le fait que l'école fonctionne en deçà de sa capacité d'accueil entraîne ce qui suit :

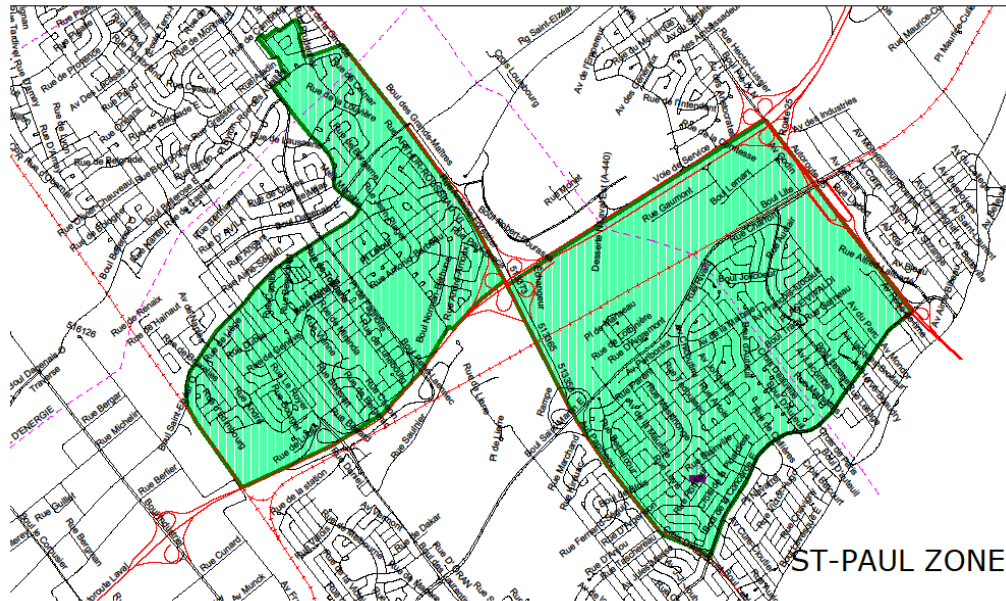
- Abolition d'un poste de direction adjointe d'école à compter de l'année scolaire 2012-2013 puisque l'effectif scolaire n'a pas dépassé 500 élèves depuis 2010.
- Des classes spécialisées ont été aménagées dans les salles de classe non utilisées dans chaque bâtiment : classe d'arts plastiques, classe de musique, classe de tableaux numériques interactifs, classe d'informatique (au lieu d'un laboratoire mobile).
- Plus le nombre d'élèves diminue, plus le nombre de locaux non utilisés augmente dans les deux bâtiments. Le financement découlant du nombre d'élèves sera insuffisant pour couvrir les coûts liés à l'entretien et aux ressources humaines nécessaires au maintien des deux bâtiments.
- Une partie des biens meubles n'est pas utilisée.
- Si le nombre d'élèves continue de diminuer, un des bâtiments pourrait éventuellement être fermé, ce qui se traduirait par un surplus d'élèves dans l'autre bâtiment et une perte d'équipement fonctionnel et adéquat pour notre commission scolaire.
- La baisse de l'effectif scolaire d'une école suscite un questionnement au sein de la communauté; à savoir, est-ce que cette diminution résulte d'un manque d'efficacité et d'efficience de la part de l'école. La réputation de l'école est mise en jeu.
- La diminution de l'effectif scolaire a des répercussions sur le budget et la dotation en personnel.

Dans l'ensemble, les écoles Saint-Paul et Terry-Fox peuvent offrir le même type de services et accueillir le même nombre d'élèves.

À l'heure actuelle, l'école primaire Saint-Paul peut accueillir 546 élèves. Selon les prévisions d'effectifs scolaires, la clientèle diminuera de façon significative et continue au cours des quatre prochaines années. Si ces prévisions sont assez justes, Saint-Paul devrait atteindre 467 élèves en 2019, ce qui sera son point culminant jusqu'en 2026.

## 2.4 BASSIN D'ALIMENTATION

Le bassin d'alimentation actuel de l'école Saint-Paul est en vert.



## 3.0 PROCESSUS

Tout au long du processus, les membres des communautés visées seront invités à fournir une rétroaction à leur conseil d'établissement respectif et à proposer des suggestions en vue de résoudre le problème de surplus d'élèves à l'école Terry-Fox. Chaque conseil d'établissement produira un mémoire en réponse à la consultation qu'il transmettra à l'attention de Marie-Claude Drouin ([mdrouin@swlauriersb.qc.ca](mailto:mdrouin@swlauriersb.qc.ca)). Les particuliers qui souhaitent déposer leur propre mémoire le peuvent. Tous les mémoires devront être déposés d'ici le 10 décembre au plus tard.

Les principes directeurs suivants guideront la consultation sur l'utilisation des écoles :

1. Fournir les meilleurs services éducatifs possible aux élèves.
2. Garantir l'égalité des chances de réussite à tous les élèves et l'équité des services pour répondre aux besoins des élèves.
3. Voir à ce que les allocations en ressources humaines, financières et matérielles à ces écoles soient équitables.
4. Assurer une utilisation optimale des écoles en fonction de leur capacité d'accueil.

## 4.0 ÉCHÉANCIER

3 octobre 2012	Le comité permanent de l'organisation scolaire et du transport examine la proposition qui sera soumise au comité exécutif et au conseil
16 octobre 2012	Le comité exécutif examine la proposition en vue d'une recommandation au conseil des commissaires
24 octobre 2012	Le conseil des commissaires examine la proposition de consultation et approuve la tenue d'une période de consultation sur la modification éventuelle des bassins d'alimentation des écoles primaires Terry-Fox et Saint-Paul pour le début de l'année scolaire 2013-2014.

25 octobre 2012	Début de la consultation publique auprès du comité de parents, des conseils d'établissement et des syndicats. Une lettre est envoyée à tous les parents des communautés scolaires Terry-Fox et Saint-Paul. La documentation pertinente est affichée sur le site Web de la CSSWL.
Oct. à déc. 2012	Rencontres avec les conseils d'établissement de Terry-Fox et Saint-Paul
1 <sup>er</sup> novembre 2012	Réunion de consultation avec le comité de parents
5 décembre 2012	Étude des mémoires reçus à ce jour et recommandation du comité permanent de l'organisation scolaire et du transport
6 décembre 2012	Réunion de consultation avec le comité de parents
10 décembre 2012	Fin de la consultation publique (47 jours)
11 décembre 2012	Étude et recommandation du comité exécutif (le comité de l'organisation scolaire et du transport est invité, au besoin, à la séance du comité exécutif pour fournir de plus amples informations)
12 décembre 2012	Étude et décision du conseil des commissaires
4 février 2013	Début de la période de réinscription
11 février 2013	Début de la période d'inscription

## 5.0 DATES DES RÉUNIONS DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT ET DU COMITÉ DE PARENTS

TERRY-FOX	SAINT-PAUL	COMITÉ DE PARENTS
14 novembre	12 novembre	1 <sup>er</sup> novembre
12 décembre	10 décembre	6 décembre
16 janvier	14 janvier	10 janvier

<b>25 octobre</b>	<p><b>Lettre aux parents des écoles primaires Terry-Fox et Saint-Paul</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les parents de la tenue d'une consultation sur l'utilisation des écoles</li> <li>• Fournir une vue d'ensemble du processus et de l'échéancier</li> </ul>
<b>30 octobre</b>	<p><b>Présentation du document de consultation aux membres des conseils d'établissement de Terry-Fox et Saint-Paul (pas ouvert au public)</b></p> <p>Lieu : Bibliothèque de l'école secondaire Laval-Liberty (19 h 30)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposer le but et les motifs de la consultation</li> <li>• Expliquer le processus et l'échéancier</li> </ul>
<b>1<sup>er</sup> novembre</b>	<p><b>Réunion du comité de parents – Document de consultation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter le document de consultation et l'échéancier</li> </ul>
<b>12 novembre</b>	<p><b>Réunion du conseil d'établissement de l'école primaire Saint-Paul</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les participants à poser des questions et à exprimer leurs inquiétudes</li> <li>• Expliquer le rôle du conseil d'établissement : écouter les parents durant le processus d'élaboration d'une recommandation pour le conseil. Le rôle des membres du conseil d'établissement est de prendre note des commentaires des parents et non de tenir un débat puisque la décision finale sera prise par le conseil.</li> </ul>

14 novembre

### Réunion du conseil d'établissement de l'école primaire Terry-Fox

- Encourager les participants à poser des questions et à exprimer leurs inquiétudes
- Expliquer le rôle du conseil d'établissement : écouter les parents durant le processus d'élaboration d'une recommandation pour le conseil. Le rôle des membres du conseil d'établissement est de prendre note des commentaires des parents et non de tenir un débat puisque la décision finale sera prise par le conseil.

4 décembre

### Rétroaction avant le dépôt des mémoires par les membres des conseils d'établissement des écoles Terry-Fox et Saint-Paul (pas ouvert au public)

Lieu : Bibliothèque de l'école secondaire Laval-Liberty (19 h 30)

- « Où en sommes-nous? », chaque communauté explique son cheminement. Les points communs et les différences sont mis en relief.

6 décembre

### Réunion du comité de parents

- Recevoir la rétroaction issue de la consultation

10 décembre

### Fin de la consultation – Date limite pour déposer un mémoire

## 6.0 PISTES DE SOLUTIONS

Nous avons deux écoles avec la même capacité d'accueil qui ne tirent pas pleinement profit de leurs locaux. L'attribution des locaux a un impact sur les élèves qui fréquentent ces établissements. Le rôle de la commission scolaire est de voir à ce que chaque école offre les meilleurs services possible à ses élèves compte tenu de l'infrastructure disponible. Pour ce faire, les ressources doivent être réparties également.

### OPTION 1

Nous avons six écoles dans le secteur 2 de Laval. Une étude approfondie effectuée par Ameresco démontre que la seule école de ce secteur qui pourrait accueillir plus d'élèves de façon permanente est l'école Saint-Paul qui a atteint 77 % de sa capacité d'accueil. Selon les prévisions à court et moyen termes, toutes les autres écoles de ce secteur feront une utilisation optimale de leurs locaux.

Pour justifier l'agrandissement d'un bâtiment ou la construction d'une nouvelle école auprès du MELS, la commission scolaire doit démontrer que tous les bâtiments situés dans un rayon de 50 km ont un surplus d'élèves.

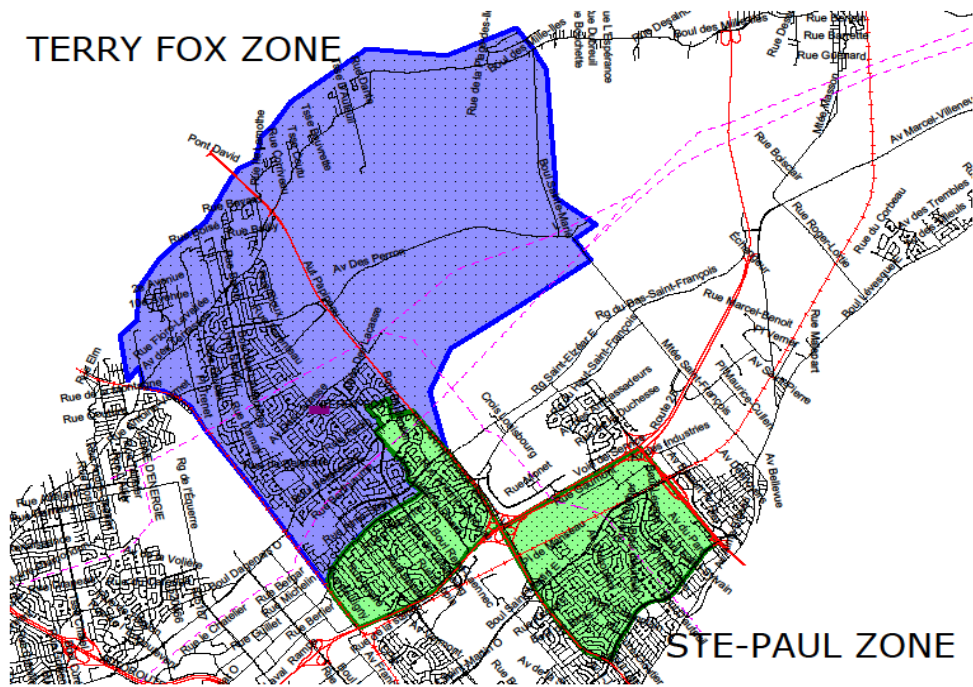


## Decision Development Matrix

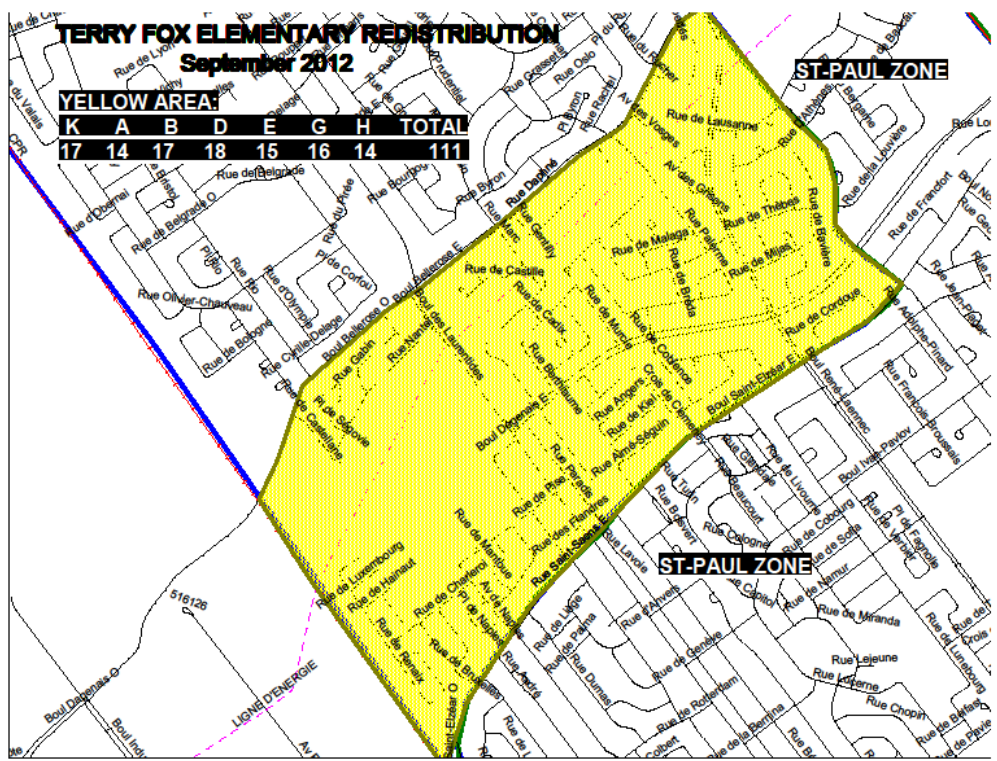


MELS Code	7 Buildings	Vocation	Sector	Years of Construction / Renovation	Gross Floor Area SQ M.	Site Area SQ M.	Expansion Potential	Capacity (students)	Occupancy			
									2012	2016	2021	2026
885-001	001-Saint-Paul annexe	K-6	2	1962 1966	2,814	6,653	0 classes					
885-002	002-St. Paul (+001)	K-6	2	1962 1966	6,653	6,653	0 classes	546	80%	73%	76%	76%
885-043	043-Terry Fox	K-6	2	1993 1997 2001	4,387	12,436	0 classes	540	115%	130%	126%	126%
885-046	046-Jules-Verne	K-6	2	1957 2002	3,261	7,859	0 classes	291	90%	87%	84%	85%
885-048	048-Genesis	K-6	2	1956 1959	2,666	8,700	0 classes	297	88%	85%	82%	83%
885-049	049-St-Vincent (+055)	K-6	2	1956	2,161	5,794	0 classes	522	73%	85%	91%	92%
885-055	055-Saint-Vincent Annexe (+049)	K-6	2	1960	2,335	7,049	0 classes					

Bassins d'alimentation actuels des écoles primaires Terry-Fox et Saint-Paul:



Une des options proposées pour équilibrer les effectifs scolaires des écoles situées dans le secteur 2 de Laval est de déplacer la clientèle qui réside dans le quadrilatère délimité par le boulevard Bellerose, la montée Monette, le boulevard Saint-Elzéar et le boulevard Curé-Labelle vers le bassin d'alimentation de l'école primaire Saint-Paul. Environ 111 élèves seraient ainsi dirigés de Terry-Fox à Saint-Paul.



## **OPTION 2**

Respecter la capacité d'accueil de l'école Terry-Fox – actuellement 540 élèves – et continger l'admission à ce nombre. Par conséquent, le ou les groupes d'élèves en excès seraient transférés (transferts obligatoires) dans le bâtiment de l'école Saint-Paul. Bref, l'école Saint-Paul accueillerait un ou des groupes de maternelle de l'école Terry-Fox.

Conséquences :

- a. Il ne serait pas nécessaire de modifier les bassins d'alimentation
- b. La problématique d'espace à Terry-Fox serait résolue.
- c. Le déplacement de personnel et l'impact sur l'organisation scolaire (les groupes ainsi déplacés appartiennent à quelle école?)
- d. Augmentation des besoins en services de transport
- e. Les heures d'école de Terry-Fox et de Saint-Paul ne sont pas les mêmes (Terry-Fox commence plus tôt)
- f. Les actes d'établissement et les plans triennaux devraient être modifiés en conséquence.

## **OPTION 3**

Identique à l'option 2, mais diriger le ou les groupes excédentaires vers le bâtiment Phœnix. La clientèle de l'école Phœnix serait dirigée vers le bâtiment situé au 3200, boulevard Souvenir pour la prochaine année scolaire.

Conséquences :

- a. Il ne serait pas nécessaire de modifier les bassins d'alimentation
- b. La problématique d'espace à Terry-Fox serait résolue.
- c. Le déplacement de personnel et l'impact sur l'organisation scolaire (les groupes ainsi déplacés appartiennent à quelle école?)
- d. Augmentation des besoins en services de transport. À l'heure actuelle, aucun autobus d'écoliers ne dessert l'école Phœnix.
- e. Les actes d'établissement et les plans triennaux devraient être modifiés en conséquence.

## **IMPORTANT**

Les options susmentionnées sont proposées pour ouvrir la discussion. Ces options ne doivent pas être perçues comme étant définitives, complètes ou limitatives. Le but est d'encourager les communautés visées par cette consultation à fournir une rétroaction. Après avoir étudié tous les commentaires recueillis, le conseil des commissaires prendra une décision finale.